

### LA MINUTE SOCIALE





# **LOGEMENT**

CAF ou MSA: APL

Attention si demande APL, l'enfant ne sera plus considéré à charge au niveau de votre situation allocataire

Uniquement pour les apprentis Pour les + de 18 ans



Action Logement

## **IMPOT**



Un enfant peut rester rattaché au foyer fiscal de ses parents s'il a - de 21 ans (au 1er janvier 2023) ou est étudiant - de 25 ans

> Pour un étudiant salarié : seules les sommes percues au-delà de 5204€ sont à déclarer

ou étudiant sous seules les sommes percues au-delà de 20815€ sont à déclarer

### AIDES LOCALES



Mon enfant est étudiant/apprenti : À quoi a-t-il droit? Quel impact sur ma situation?

La région Pays de la Loire, les Centres

communaux d'Action Sociale et la mission locale peuvent octroyer des aides.

N'hésitez pas à vous renseigner.

## PRIME D'ACTIVITÉ



- Pour un jeune + 18 ans
- En activité professionnelle
- Avec un revenu mensuel net > à 1082 87€ (gratification de stage non prise en compte)

Le service social de l'ASIA peut vous accompagner dans vos préoccupations. Vous pouvez contacter l'assistant(e) social(e) de votre entreprise au 02.41.27.28.29